

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191212-153-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2019

**N° 153/19**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2019,

**Objet de la délibération :**  
**Convention formation vente**  
**de composteurs SYBERT/CCLL**

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	58
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	14
· Excusé(e)s :	4
· Non excusé(e)s :	19
- Votants	76

Résultat du vote	
- Pour :	76
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Liesle sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s**

Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bonnefoi Frédéric quitte la séance à 22h40.

M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Lièvremon Jean-Michel à Mme Morel Nicole, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, M. Ducret Sylvain à M. Grenier Jean-Claude, Mme Calvi Virginie à M. Roland Jean-Louis, Mme Chanudet Djamilia à M. Pernin Daniel, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, Mme Galmiche Christelle à M. Chabod Gérard, Mme Bournez Estelle à M. Jouvin Christophe, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Procuration**

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, Mme Fietier Danièle par M. Poirot Daniel, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier.

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)s**

Mme Boucon-Galimard Sabine, Ms. Debray Michel, Nicolet Jean-Paul & Guinchard Jean-Pierre.

**Absent(e)s**

Mmes Muller Valérie, Faillet Maryse, Breuillot Christine, Berger Danièle, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Bourgon Jean-Michel, Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Petetin Yves, Simon Gilles, Quété Gérard et Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Daudey a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il est proposé d'établir une convention autorisant les adhérents du SYBERT et les communes à organiser directement la vente de composteurs à la suite d'une formation à leurs administrés. Cette convention est établie pour un an reconductible tacitement 2 fois soit jusqu'au 31 décembre 2022. Pour la revente du matériel, la CC Loue Lison s'engage à appliquer strictement les mêmes tarifs de vente que ceux votés par le SYBERT.

- Composteur bois 300 L à 50 €,
- Composteur bois 600 L à 60 €,
- Bioseau à 2€,
- Aérateur de compost à 15 €.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la convention jointe à la présente délibération proposée par la commission et les prix de vente du matériel de compost.

Communauté de Communes Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

